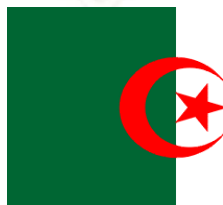


RAPPORT D'ÉVALUATION  
DE PAYS N°4 MAEP

MÉCANISME AFRICAIN  
D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS



RAPPORT D'ÉVALUATION DE PAYS DE  
LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE  
DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE



septembre 2007

## CONTEXTE

### L'ALGÉRIE MODERNE DU POINT DE VUE HISTORIQUE : LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE

#### De la colonisation à l'indépendance

- 1.1 La colonisation de l'Algérie a débuté en 1830, lorsque les troupes françaises ont forcé le Dey d'Alger à capituler. Ils eurent bientôt à composer avec la longue et glorieuse résistance à leur occupation de l'Émir Abdelkader, le fondateur de l'État algérien moderne. La résistance à l'occupation étrangère ne finit qu'avec la réalisation de l'indépendance nationale. La lutte héroïque a été menée partout dans le pays au moyen de révoltes armées successives. L'échec de l'option pacifique choisie par les partis politiques du moment a contribué à convaincre le peuple algérien d'une inéluctable lutte armée contre le colonialisme. Le Front de libération nationale (FLN) a été créé à la suite de ces événements et, convaincu de la nécessité d'une guerre de libération, a initié l'insurrection armée contre la puissance coloniale le 1er novembre 1954.
- 1.2 Pour le peuple algérien, la guerre de libération nationale avait trois objectifs principaux. Le premier était d'obtenir l'indépendance et la dignité pour les personnes opprimées de sa nation. Le deuxième était de construire une nation algérienne politique face aux efforts des colonialistes visant sa destruction dans l'esprit même du peuple. Enfin, le troisième objectif était de se lancer dans le développement comme droit légitime de l'Algérie et de son peuple, de sorte qu'ils puissent se libérer de la misère à laquelle la colonisation les avait réduits. Ceci leur a permis de prendre en charge et de profiter des ressources de leur pays et des dividendes du progrès économique et social. L'Algérie moderne est marquée par sa prise de conscience de ces objectifs jalousement gardés. La longue lutte pour l'indépendance et l'affirmation de la dignité et de la position politique du pays, ainsi que l'énormité des tâches de développement à venir, ont abouti à la mise en place d'un modèle de développement socialiste.
- 1.3 Dans les années qui ont immédiatement suivi l'indépendance, et en réponse aux aspirations profondes du peuple pendant la guerre de libération, l'Algérie a été confrontée à de multiples défis. Pour un jeune État tout juste sorti d'une longue guerre de libération, les obstacles à surmonter étaient énormes. Des efforts considérables ont été accomplis pour la mise en place d'institutions politiques, d'une administration publique qui représentait un mécanisme à la fois pour le développement de l'état et le développement économique et social, de la maîtrise et de la promotion d'un système économique et d'institutions sociales compatibles avec les aspirations et les attentes légitimes du peuple et, enfin, de la création d'une dynamique politique et socioéconomique dans le pays qui assurerait sa place en Afrique, au Maghreb et dans le monde.

#### Du socialisme aux réformes libérales

- 1.4 Le parcours politique de l'Algérie depuis l'indépendance se divise en trois périodes distinctes : l'ère du développement socialiste (1962-1987) ; la période de crise du développement socialiste et l'opposition à ce modèle (1988-1998) ; la période d'engagement ouvert à des réformes, ainsi que leur mise en œuvre, allant de pair avec le développement libéral (1999 à ce jour), accompagnées de toutes les réformes nécessaires en matière politique (gouvernance démocratique ; multipartisme),

économique et d'entreprise (réformes ; transition vers une économie de marché), et sociale (implication de la base dans le développement politique, économique et social).

- 1.5 Après son expérience du développement socialiste et la crise intérimaire de la période du terrorisme, l'Algérie est actuellement dans une phase de transition vers une économie de marché, une transition que le pays compte entreprendre à son propre rythme et sans précipitation. Les premières réformes structurelles et politiques ont été lancées par les autorités dans un contexte de violence terroriste visant le peuple algérien, de menaces sur l'existence même de l'État et de ses institutions, de récession économique et de fatigue sociale. Après 1994, ces réformes ont été suivies par des programmes d'ajustement structurel.
- 1.6 Pour comprendre ce chemin parcouru, il est nécessaire de se référer à l'origine de la crise. Vers le début des années 1980, des fissures ont commencé à apparaître dans le modèle politique et son volet économique. Le peuple en avait finalement eu assez de la poigne de fer de l'appareil de l'État, de son omniprésence dans la vie des citoyens, et de ses échecs et faiblesses en matière de gestion du développement, ou au moins dans certains de ses domaines clés. Ceci a finalement provoqué la colère des populations et frustré certaines des forces vives de la nation. Les inégalités sociales, les faiblesses (sinon l'échec total) d'une économie dirigée, et le favoritisme ont tous soulevé des doutes sur la solidité du modèle adopté, tant du point de vue économique que politique. Ce qui a commencé sous forme de faibles murmures s'est rapidement transformé en vives protestations. La crise économique qui couvait a éclaté, accompagnée par la chute des cours du pétrole en 1986. Ceci a abouti à une opposition politique généralisée au modèle de développement en vigueur.
- 1.7 La baisse des recettes de l'État a contribué à réduire sa capacité d'intervention, en particulier concernant certaines des fonctions de développement économique et social qu'il avait assumées jusque-là. Le mécontentement ressenti par la population, qui avait développé une sorte de syndrome de dépendance sociale de l'État, s'est transformé en une structure anti-gouvernement ou anti-État, et, par conséquent, contre les institutions et le modèle de développement socialiste. La crise de confiance dans les institutions politiques du pays, qui jusque-là couvait, s'était maintenant révélée au grand jour. L'État lui-même était parvenu à réaliser qu'il ne pouvait plus continuer à exercer les mêmes fonctions qu'avant, en raison de l'effondrement de certains des secteurs économiques dont il avait été responsable et aussi en raison de la réduction de ses ressources.
- 1.8 La situation a été exploitée par d'autres forces en utilisant la religion comme outil de prise de pouvoir, et le pays est passé par l'expérience amère de la « décennie noire », marquée par la violence généralisée et les attaques terroristes. La violence terroriste et l'opposition au modèle de développement socialiste a été exploitée par certaines personnes jusqu'à menacer les fondements mêmes de l'État algérien. La démocratie en Algérie est née par le biais d'un processus tragique, et ceci a affecté les chances de pleine démocratisation du processus de développement socioéconomique du pays.
- 1.9 Ainsi, l'Algérie, qui avait fait des progrès considérables dans la construction d'un État moderne doté d'institutions politiques et administratives solides, et avait réussi à distribuer les dividendes économiques et sociaux de sa guerre de libération à son peuple, a été confrontée à des problèmes auxquels elle ne pensait plus avoir affaire.
- 1.10 Enfin, à la lumière de ces faits, les autorités ont examiné la situation. Des politiques de réforme politiques et socioéconomiques ont été conçues et mises en œuvre pour répondre aux demandes de la population et aussi pour résoudre les problèmes politiques, économiques et sociaux qui étaient à

l'origine des bouleversements. Dans le même temps, cependant, les autorités ont cherché à garder la situation sous contrôle, conscients des dangers liés au passage en force de réformes hâtives. Elles ont donc cherché à maintenir un équilibre entre les pressions en faveur de réformes de certains et la résistance aux réformes des autres.

## **Marche à suivre**

1.11 Les autorités algériennes ont besoin de mettre en œuvre une politique qui : (i) consolide la paix civile, la sécurité et la stabilité des institutions comme condition de base pour la construction de la démocratie, en améliorant la gestion des affaires publiques et en renforçant l'État de droit ; (ii) relance le processus de développement, en se basant sur les réformes économiques pertinentes et un partenariat actif entre l'État, dont le rôle est de créer un environnement politique et juridique favorable, le secteur privé, principal créateur de la richesse nationale et de l'emploi, et la société civile qui forge des synergies entre les espaces politiques et sociaux, afin de veiller à ce que la nation toute entière bénéficie des dividendes appropriés ; (iii) améliore la situation sociale par des conditions financières viables, en intensifiant des réformes dans les secteurs sociaux et en créant des conditions propices à une croissance soutenue et durable qui stimulera la création d'emplois et s'assurera que le peuple algérien profite des avantages de cette dernière.

1.12 Malgré les progrès remarquables accomplis dans ces domaines, il reste encore beaucoup à faire pour garantir la pleine jouissance des libertés civiles, la participation des citoyens, la démocratie de base, l'équilibre et la séparation des pouvoirs, un plus grand accès aux médias, ainsi que l'efficacité de l'administration et de la lutte contre la corruption. Ce sont des défis majeurs auxquels une plus grande attention doit être accordée. En bref, le passé de l'Algérie et l'histoire plus récente sont marqués par la construction d'une nation en lutte constante pour affirmer son identité et faire respecter sa dignité et sa souveraineté. Par la fierté de son amazighité laïque, partie intégrante de la civilisation arabe, par ses origines africaines et son attachement aux valeurs spirituelles de l'Islam, l'Algérie affirme avoir affronté les défis de la mondialisation dans un esprit de tolérance, d'ouverture et d'échange, dicté par sa longue histoire. C'est avec l'aide de ce capital précieux, d'où elle a tiré sa force spirituelle et son énergie morale dans les moments d'adversité, que la nation algérienne a été en mesure de faire face aux défis nombreux et successifs qui ont marqué son histoire.

## **PRINCIPALES OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS DE LA MEP DOMAINES THÉMATIQUES**

### **Démocratie et gouvernance politique**

2.1 Sur la question du conflit, la MEP a noté que, après avoir été confrontée à une décennie de terrorisme et de violence aveugle, l'Algérie a réussi à éviter le piège de la guerre civile et, depuis maintenant quelques années, a initié une phase de consolidation de la paix, qui doit être perpétuée. Cependant, d'autres conflits internes d'intensité relative doivent être mentionnés. Ils concernent la langue, bien que la langue tamazight ait été constitutionnalisée, la diversité socio-culturelle, les droits humains, l'emploi et les terres rurales. Au sein de la région, la controverse au sujet du Sahara occidental, à la porte de l'Algérie, et la question de l'immigration clandestine sont des sources potentielles de conflit car l'Algérie, qui a été utilisée comme point de transit, est en train de devenir la destination d'immigrants issus d'Afrique subsaharienne. On constate également les questions du trafic transfrontalier de drogues, d'armes, de marchandises de contrebande et de documents administratifs contrefaits, ainsi que la prostitution, qui constituent des sources de tension.

- 2.2 L'Algérie a signé et ratifié la plupart des instruments juridiques internationaux et africains qui ont des répercussions sur la jouissance des droits humains. Certaines réserves ont été cependant émises sur certains des instruments.
- 2.3 En ce qui concerne la démocratie constitutionnelle, les élections multipartites et la garantie d'un État de droit, le retour à la démocratie et la concurrence électorale est en soi une victoire pour la nation algérienne. Le pays semble avoir affronté les deux principaux défis imposés par un certain niveau de modernité : (1) le défi de la construction d'une démocratie sociale multipartite qui garantit la transition politique, le pouvoir souverain du peuple et de la démocratie de proximité sans sacrifier l'unité nationale, et (2) l'institution de l'État de droit fondé sur le modèle républicain, qui accueille la diversité sous toutes ses formes et garantit au citoyen l'égalité des chances et la participation effective à la gestion des affaires publiques.
- 2.4 Le parti et le système électoral semblent tirer des leçons des récentes expériences traumatisantes du terrorisme, en termes d'adoption d'une approche prudente et progressive à l'instauration de la démocratie et du multipartisme politique. Les partis enregistrés exercent leurs activités dans des conditions relativement satisfaisantes et ont un accès limité et supervisé aux principaux médias (radio et télévision) sous monopole d'État *de facto*. Les partis ne reçoivent des fonds de l'État que pour leurs campagnes électorales. L'organisation des élections s'améliore à chaque nouvelle élection. Un juge constitutionnel indépendant (Conseil constitutionnel) garantit la suprématie de la Constitution et développe une jurisprudence pour assurer que la législation est conforme à la Constitution et que le peuple a le droit souverain de choisir ses représentants. Toutefois, les membres des assemblées élues et les niveaux supérieurs de l'administration ne reflètent par toujours une représentation équitable de la complexité de la diversité géographique, linguistique et socio-culturelle du pays, avec une faible représentation des femmes, des jeunes, des intellectuels et des groupes sociologiques.
- 2.5 La modernisation du système judiciaire est une initiative très positive et les pratiques qui lui incomberont contribueront sans aucun doute efficacement à la consolidation définitive d'un État constitutionnel. L'accès équitable à la justice pour tous les citoyens est garanti par la Constitution et l'aide juridique est disponible pour toute personne ou association incapable de payer les frais de justice. Les frais de justice sont modérés et une forte décentralisation des juridictions (administratives et judiciaires) garantit l'emplacement d'un tribunal à proximité. Il existe des services pour aider les personnes à comparaître devant les tribunaux et des cas d'infraction sont régulièrement traités par les tribunaux. Des modes alternatifs de résolution des conflits sont en place pour éviter les problèmes liés à de longues procédures et des retards dans les décisions rendues par les tribunaux. Au cours des dernières années, on a également constaté des progrès remarquables en matière de défense des droits humains des prisonniers.
- 2.6 La décentralisation territoriale est l'une des questions les plus farouchement débattues. Même si la Constitution stipule que « l'assemblée élue doit être le siège de la décentralisation et par laquelle les citoyens participent à la gestion des affaires publiques », les pouvoirs de ces assemblées semblent être contrebalancés par la forte implication des autorités décentralisées. Elles représentent l'État (notamment, le wali, le chef de daïra) et ne sont responsables que devant le chef de l'État et du gouvernement. Par conséquent, on constate une relativisation et une dépréciation de la décentralisation qui fonctionne plus comme une déconcentration participative concernant notamment la wilaya, dont le wali est à la tête de l'exécutif.

- 2.7 La participation de la société civile dans la gestion des affaires publiques constitue l'un des principaux défis à la démocratie, et son développement a été remarquable. Cependant, la faible représentation de la majorité des associations et la faiblesse de leur capacité institutionnelle doit être soulignée.
- 2.8 La situation générale concernant les droits humains a été positive au cours des dernières années. Les droits économiques, sociaux et culturels sont couverts de manière adéquate par le droit algérien. Le principe d'égalité est inscrit dans la Constitution, comme le sont les principaux droits économiques, sociaux et culturels, notamment l'égalité d'accès à l'emploi et aux fonctions de l'État, et le droit à l'emploi, l'éducation et la santé. L'exercice de ces droits est efficace en ce qui concerne la liberté d'association, le droit d'organiser des grèves, l'enseignement obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans, la protection et la promotion de la santé, l'accès au logement avec priorité aux couches défavorisées de la société, le droit à l'identité culturelle, etc. Une mention spéciale doit être faite au droit à l'éducation pour tous, qui est sous-tendu par une éducation gratuite dans les écoles publiques au niveau tertiaire. Il a également été noté que le rétablissement de la paix et la réconciliation nationale a été accompagnée par la réaffirmation formelle des droits civils et politiques garantis par la Constitution et nombres de libertés : la liberté d'expression, d'association et de réunion. Alors que l'islam est reconnu comme religion d'État, le même principe s'applique pour la liberté de conscience et la liberté de culte ; et la protection que les pouvoirs publics donnent à l'islam est étendue aux autres religions. La liberté de la presse écrite est garantie dans les faits (l'Algérie a près de 130 publications, dont 43 quotidiens).
- 2.9 Une attention particulière doit cependant être accordée aux plaintes au sujet de la « répression des médias » et des excès de certains éléments des forces de sécurité, qui agissent parfois contrairement à la loi ou en violation flagrante des droits humains. Il existe néanmoins la nécessité de contenir de façon permanente les attaques terroristes. En conséquence, le Gouvernement et la société tout entière doivent accorder une plus grande attention à l'indivisibilité des droits humains. La même chose vaut pour la garantie du droit à la paix, conditionnée par la justice sociale, la démocratie et le développement durable.
- 2.10 En ce qui concerne la séparation des pouvoirs, bien que la MEP ait souligné, avec intérêt, le désir de la Constitution d'établir et de garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, le fait demeure que le mouvement d'une fonction à l'autre et d'une juridiction à une autre relève de nominations effectuées par le Président de la République, sur recommandation du *Conseil supérieur de la magistrature* (CSM), qu'il préside, avec le ministre de la Justice, Garde des sceaux, en tant que co-président. L'indépendance et l'efficacité fonctionnelles du parlement ont également attiré quelques observations et réserves. Le Président a le pouvoir de légiférer, par décret et sans autorisation préalable de l'Assemblée populaire nationale (APN), même sur les questions financières. En outre, le Sénat (*Conseil de la Nation*) a le pouvoir de bloquer la passation de lois, étant donné que la majorité des quatre cinquièmes est requise pour approuver les lois votées par la chambre haute (il convient de noter qu'un tiers des membres du Sénat sont directement nommés par le Président de la République).
- 2.11 La MEP a également noté une véritable interférence entre les pouvoirs législatifs et exécutifs, entraînant une confusion des responsabilités des élus, qui sont les membres du Parlement et le Président de la République. En effet, même si il est élu par l'ensemble de la nation, le président ne peut pas imposer son programme politique sans l'appui de la majorité présidentielle et parlementaire. Si la cohabitation politique avec un premier ministre d'un groupe politique différente devient un jour nécessaire, il y aurait probablement des conflits institutionnels ayant des répercussions nuisibles sur la gouvernance de l'État.

- 2.12 Une réforme de la fonction publique est en cours. Les technologies de l'information et de la communication et l'« e-gouvernance » ont été mises en place, tandis que la nouvelle loi vise à développer une administration moderne, efficace et responsable. Tout en conservant le système de carrière des fonctionnaires, cette loi se concentre en particulier sur l'emploi, grâce à un nouveau système contractuel adapté aux nouvelles missions de l'administration publique. Les problèmes aigus de sureffectif et de rémunération peu attractive exigent toutefois une solution d'urgence.
- 2.13 Il est particulièrement difficile d'obtenir des données fiables sur la corruption en politique. La corruption a été néanmoins observée de façon répandue dans la vie politique et les « arrangements » ne sont pas rares dans le discours de la gouvernance.
- 2.14 En termes de promotion et de protection des femmes, des progrès tangibles ont été réalisés dans les différentes sphères politiques, économiques et sociales à la suite de l'action engagée par les femmes algériennes pour favoriser l'égalité des sexes. Cependant, des insuffisances subsistent et de nombreuses contraintes politiques, socioéconomiques, culturelles et religieuses doivent être surmontées.
- 2.15 Les mêmes observations peuvent être faites sur le problème des enfants abandonnés ou des enfants de parents inconnus abandonnés, des jeunes confrontés à de graves problèmes de chômage et exposés à la violence, à la drogue et à la délinquance, et même à la tentation d'émigrer illégalement, de l'insuffisance des soins et de soutien destinés aux personnes âgées et aux près de 3 000 000 de personnes à mobilité réduite, tout comme du cas du statut juridique des réfugiés et des immigrants.
- 2.16 Si l'analyse de la situation actuelle de l'Algérie montre de réelles perspectives pour la réconciliation nationale et le développement de la démocratie constitutionnelle et l'État de droit, le fait demeure qu'il existe encore beaucoup à faire pour consolider la paix et la stabilité et promouvoir les droits humains en général, avec un accent particulier sur l'égalité des sexes, les relations entre les hommes et les femmes, les campagnes de lutte contre la corruption, la promotion du dialogue social, la participation des citoyens, et le renforcement de l'efficacité de l'administration.
- 2.17 L'Algérie est à un carrefour, sort d'une décennie de terreur et de déni des droits fondamentaux, ce qui explique l'ampleur et la gravité des défis auxquels elle est confrontée, notamment le défi de la réconciliation nationale et de la consolidation de la paix, le défi de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit et de la société, le défi d'assurer l'égalité de la promotion et la protection des droits humains dans la vie quotidienne, le défi de la promotion de l'égalité des sexes et de la protection de la jeunesse et d'autres groupes, notamment les personnes handicapées, les personnes âgées, les immigrants et les réfugiés ; le défi de la réforme et de la modernisation de l'administration publique, notamment la lutte contre la corruption touchant même les dirigeants du pays, l'un des principaux fléaux de la société algérienne.
- 2.18 La MEP a observé un certain nombre de meilleures pratiques en matière de gouvernance politique en Algérie. Elles comprennent notamment : (i) la réconciliation nationale dans le cadre de la campagne anti-terroriste ; (ii) la police communautaire pour assurer la sécurité et reconstruire les liens sociaux entre les citoyens et les services de sécurité ; (iii) le service public du système judiciaire, afin de faciliter l'accès de tous à la justice et à la protection de leurs droits ; (iv) l'Observatoire de l'emploi féminin du ministère de l'Énergie et des mines ; (v) l'Association nationale de soutien aux enfants en difficulté et en institution (ANDESI).

2.19 À la lumière de ce qui précède, le Panel du MAEP recommande les mesures suivantes : (i) ratifier les instruments internationaux en suspens (en particulier sur la Cour pénale internationale) et lever toutes les réserves sur les instruments internationaux déjà ratifié, en particulier ceux relatifs au terrorisme international et aux autres crimes organisés ; (ii) poursuivre la politique de paix et de réconciliation nationale, le renforcement de l'amazighité, l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel pour s'occuper des immigrés ; (iii) renforcer les garanties constitutionnelles de la séparation et l'équilibre des pouvoirs en optant pour un système politique qui réduit le risque de conflit entre les institutions et clarifie les responsabilités politiques de chaque organe de l'État ; (iv) poursuivre les mesures de modernisation de la fonction publique, notamment par la réorganisation de ses services et la définition des fonctions et des responsabilités, et aussi par la mise en place d'une évaluation participative, objective et efficace du personnel et des mécanismes de motivation ; (v) veiller à la mise en œuvre efficace de la stratégie nationale de lutte contre la corruption en renforçant les capacités de l'Organe national de lutte contre la corruption mis en place par le décret 06-413 du 22 novembre 2006 au sein de la présidence, ainsi que les structures chargées du contrôle des dépenses publiques et de la lutte contre la corruption.

## **Gouvernance et gestion économique**

2.20 Au cours des dix dernières années, l'économie algérienne a connu une croissance soutenue, généralement supérieure à 5 %. L'inflation, qui avait été contenue en dessous de 3 % jusqu'à la fin de l'année 2006 a depuis connu un pic en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires. Une gestion prudente et une augmentation des recettes suite à la hausse des cours internationaux du pétrole et des produits pétroliers ont incité les autorités à renforcer une politique budgétaire expansionniste et à mettre en œuvre deux programmes de croissance successifs (2001-2004 et 2005-2009). L'amélioration de ses comptes extérieurs, en conjonction avec des cours du pétrole élevés, a encouragé l'Algérie à accélérer le remboursement de ses dettes, améliorant ainsi la situation de sa dette publique.

2.21 En ce qui concerne son cadre macro-économique, l'Algérie a fait de remarquables progrès en termes de croissance, qui est restée stable et forte ; d'épargne et d'investissement ; de taux de chômage (qui a été réduit de 50 %), de taux d'inflation (réduit à 3 %) ; d'équilibre des dépenses publiques et des comptes extérieurs (en enregistrant un excédent), d'accélération des remboursements de la dette extérieure ; et de stabilité monétaire. Tous ces facteurs augmentent les chances des autres politiques économiques en Algérie et, en particulier, les politiques de réforme. Les grands programmes économiques lancés en 2001 et 2005, cherchent à ouvrir la voie à la réalisation de l'ambition de devenir un pays émergent. Ceci nécessitera une gouvernance macro-économique efficace en termes d'utilisation optimale des ressources en vue d'atteindre les objectifs fixés par les autorités en termes de développement humain, d'équilibre territorial et générationnel, ainsi que de diversification des activités économiques.

2.22 *Les politiques sectorielles et micro-économiques.* Un cadre macro-économique solide ne suffit pas à lui seul pour provoquer la croissance et le développement si des politiques sectorielles dynamiques ne sont pas adoptées pour soutenir les secteurs de croissance. Face à l'impératif d'accélérer la croissance et d'avancer vers le développement, le gouvernement algérien a accompli des efforts à cet égard, mais les mesures prises n'ont pas été couronnées de succès quant aux investissements effectués. La stratégie industrielle nouvellement formulée doit répondre au problème de la faible utilisation de la capacité industrielle, qui n'a pas dépassé 50 % en 2004.



- 2.23 Il aurait également été approprié de comprendre les grands principes de la politique agricole du pays. Il n'a pas été possible de prendre en compte cet aspect en détail, mais le gouvernement a de façon évidente apporté un soutien actif et massif à la relance de ce secteur, sans élaborer une stratégie claire pour regagner le marché local et gagner le marché étranger, essentiellement européen. Enfin, le gouvernement doit mobiliser les ressources nécessaires pour formuler une vision globale consensuelle de l'Algérie, à partir de laquelle les stratégies sectorielles peuvent susciter l'enthousiasme, en tenant compte des options de libéralisation, de privatisation, de diversification et de réduction de la dépendance excessive des hydrocarbures.
- 2.24 *Mobilisation des ressources intérieures et accumulation du capital.* Le gouvernement algérien a adopté une approche macro-financière prudente. Le boom pétrolier, dont il a bénéficié pendant plusieurs années et les immenses attentes de la population pourraient l'avoir contraint à se lancer dans l'improvisation et l'engagement de dépenses de haut niveau ; ce qui ne s'est pas produit. L'Algérie a conservé ses recettes pétrolières excédentaires par le biais du Fonds de régulation des recettes (FRR). Cette réalisation a été rendue possible par une politique de gestion prudente qui minimise le déficit.
- 2.25 *Vulnérabilité aux chocs.* Une économie efficace ne peut se permettre d'être gérée sans anticiper activement les éventuelles perturbations qui pourraient l'obliger à dévier de sa trajectoire. La bonne gouvernance exige que le pays anticipe les chocs internes et externes et développe des mécanismes pour les détecter, adopte des mécanismes pour atténuer ou éviter leur impact, avec les mesures d'accompagnements nécessaires. On constate un besoin urgent d'aller au-delà des réponses ponctuelles et de l'analyse systémique.
- 2.26 Pouvoirs publics et administration. En Algérie, plus qu'ailleurs, le budget pour trois ans ainsi que l'ancrage des dépenses publiques à des indicateurs devraient représenter une percée significative. Le budget pluriannuel et le plan de comptabilité publique nationale, rapproché de la nomenclature budgétaire, marquent également une indication de progrès. Ces réformes doivent être mises en œuvre d'urgence sans être précipitées.
- 2.27 *Prévisibilité.* La question de la prévisibilité des politiques économiques est étroitement liée à la transparence des données économiques, ainsi qu'à la collaboration avec les acteurs économiques et sociaux et leur consultation sur les diverses politiques gouvernementales. Elle concerne divers aspects de processus, de contenu et de sens. La performance du pays dans ce domaine est encore faible ; ce problème doit être traité.
- 2.28 *Coordination des actions.* Même si on ne peut pas parler de décentralisation, malgré le manque d'informations disponibles localement sur les grands projets, il est possible tout au moins de parler d'un véritable transfert des responsabilités sous les auspices du wali. Des défis sont constatés liés à l'insuffisance de la capacité de planification, de mise en œuvre des activités et du budget et de l'exécution, qui est exacerbée par le nombre exceptionnellement élevé et l'ampleur des projets en cours. Le système d'information des citoyens nécessite de profondes améliorations.
- 2.29 *Finances publiques.* La performance budgétaire de l'Algérie au cours des dernières années a été exceptionnelle et le pays a pris des initiatives remarquables pour réduire l'impact des fluctuations du cours du pétrole sur son budget et sa dette publique extérieure. Malgré ces initiatives très positives, l'Algérie est vulnérable aux chocs extérieurs (en particulier issus du secteur pétrolier) et il existe des lacunes dans les mécanismes mis en place pour garantir la transparence, la participation des citoyens, le contrôle et la redevabilité dans la gestion des finances publiques. La MEP a également pris note du

vaste programme de modernisation budgétaire, en particulier l'adoption de la budgétisation fondée sur les résultats et la réforme de la fiscalité locale.

- 2.30 *Performance budgétaire exceptionnelle.* L'État a vu ses coffres exceptionnellement pleins en raison de la hausse des cours du pétrole. Le solde global du trésor a atteint un excédent d'une moyenne de plus de 9 % du PIB en 2002-2005, alors qu'il était presque nul en 2002. On a constaté une augmentation de l'excédent du compte courant de plus de 18 % du PIB, permettant au pays d'accumuler des réserves de devises étrangères supplémentaires. Ces réserves se sont élevées à 80 milliards d'USD en 2006, soit l'équivalent de 4 années d'importations. Ceci est un nouveau record à comparer avec le revenu de 10 milliards d'USD généré en 2000 (4,6 mois d'importations). Ces réserves doivent atteindre 100 milliards d'USD en 2007-2008 si les cours du pétrole continuent leur spirale ascendante. Cette excellente performance budgétaire a permis à l'Algérie de reconstituer ses réserves de devises étrangères et de mettre en œuvre des programmes d'investissements publics pour stimuler la croissance. Le premier programme de soutien de ce genre a été mis en œuvre en 2001-2004 et a été suivi par un Plan de consolidation de la croissance pour la période 2005-2009 de près de 120 milliards d'USD.
- 2.31 *L'économie algérienne est encore vulnérable aux chocs extérieurs.* L'économie algérienne, qui est très dépendante des hydrocarbures, doit être diversifiée. En effet, le secteur des hydrocarbures représente 70 % des recettes publiques, 45 % du PIB, 97 % des recettes d'exportation. La prédominance de ce secteur a profondément affecté la structure et découragé toutes les incitations à adopter une politique active de diversification. Cela a conduit à une faiblesse dans le système d'imposition interne et une vulnérabilité des finances publiques aux éventuels chocs externes.
- 2.32 Bien que la corruption soit un mal largement reconnu, il n'existe pas de chiffres fiables pour montrer l'ampleur du problème. La corruption est apparue en grande partie en raison de la réticence de l'administration à mettre en place la libéralisation économique, ce qui a généré des bénéfices issus de certaines positions du jour au lendemain, car la période d'instabilité en Algérie entre 1992 et 2000 a affaibli les institutions de contrôle et a encouragé les réseaux parallèles ainsi que les réseaux de contrebande et de corruption.
- 2.33 Sur le plan institutionnel, la MEP a relevé l'absence de toute institution gouvernementale (par exemple une commission nationale de lutte contre la corruption) avec pour seul mandat de coordonner les efforts du gouvernement dans ce domaine. Une unité a été mise en place pour lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, mais aucune pour la corruption. La MEP a également noté que les institutions de contrôle ont été marginalisées en raison des moyens très insuffisants de contrôle fournis par le gouvernement pour gérer la quantité de travail qui doit être accompli.
- 2.34 *Intégration régionale.* L'objectif est non seulement de faire partie de la mouvance internationale, mais aussi de conceptualiser un projet d'intégration qui, tout en ayant une vision politique, incarne dans le même temps un raisonnement économique en prenant en compte des mécanismes d'incitation destinés aux agents privés. C'est cette vision politique qui permet de prendre en compte les objectifs stratégiques à long terme et qui justifie l'adoption, à court terme, d'une approche proactive et de termes et conditions qui sont de nature à encourager les opérateurs économiques de différents pays à commercer entre eux. La position du gouvernement algérien sur l'intégration régionale est pertinente, même si cette vision n'est pas clairement articulée. L'Algérie a un rôle indéniable à jouer en Afrique, au Maghreb et dans la région méditerranéenne.
- 2.35 La MEP a noté les meilleures pratiques de l'Algérie en termes de gouvernance et de gestion économique. Elles se composent notamment de : (i) la création du FRR pour les hydrocarbures ; (ii) la

possibilité de procédures de recours dans le processus de passation des marchés publics ; et (iii) la coopération régionale.

2.36 Généralement, l'Algérie aura à surmonter les défis suivants, résultant des recommandations de la MEP : (i) l'accélération/la réussite des grandes réformes structurelles en cours ; (ii) la diversification de l'économie dans d'autres secteurs économiques tels que l'industrie, l'agriculture, le tourisme et les nouvelles technologies, etc. ; (iii) le contrôle de l'inflation et l'amélioration de la balance des paiements par la diversification des exportations ; (iv) la réalisation du plus grand degré d'autonomie possible des dépenses publiques en devenant de moins en moins tributaire des recettes des hydrocarbures ; (v) l'organisation d'une transition réussie d'un État providence à un État qui exige la reddition de comptes des personnes dans les sphères sociales et économiques ; (vi) la lutte contre la corruption et l'établissement de mesures efficaces de dissuasion.

### **Gouvernance d'entreprise**

2.37 Le passage de l'Algérie d'une économie de subsistance centralisée à une économie de marché et de production afin d'assurer son intégration dans l'économie mondiale, son entrée dans la zone de libre-échange de l'Union européenne et son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont des signes que le pays est sur le point de se lancer dans une autre phase de profonde mutation en termes d'organisation, de structures et de modes de gestion qui ont été les traits distinctifs de la gouvernance d'entreprise en Algérie. En fait, l'ouverture de l'économie algérienne exige l'accélération des réformes prioritaires afin d'encourager l'investissement privé, diversifier de l'économie pour la rendre moins dépendante des hydrocarbures, et créer des emplois.

2.38 Les autorités ont adopté des normes internationales et entrepris des réformes structurelles pour créer un environnement et un cadre efficaces et pour promouvoir la croissance économique et le développement durable. Ces réformes sont en cohérence avec la transition libérale, en soulignant le rôle attendu de l'entreprise privée dans la nouvelle arène économique algérienne, grâce à un partenariat entre l'État et ce secteur afin de surmonter un certain nombre de contraintes que connaît le pays, à savoir : (i) accélérer les réformes structurelles pour assurer une meilleure intégration de l'Algérie dans l'économie mondiale ; (ii) promouvoir un climat des affaires sain en veillant à ce que l'Algérie mette la théorie en pratique ; (iii) favoriser une génération d'acteurs économiques privés connaissant plus de succès, qui embrassent les valeurs d'éthique et de probité dans les affaires ; et (iv) promouvoir un meilleur entrepreneuriat et une meilleure prise de conscience des responsabilités parmi les dirigeants d'entreprise.

2.39 C'est en étudiant ces contraintes et les défis qu'elles posent que la MEP, en évaluant la gouvernance d'entreprise des sociétés algériennes, a analysé des changements dans cette gouvernance, tel que présenté dans le Rapport d'auto-évaluation de pays (RAEP). La question de cette transition difficile a été caractérisée par le président du CNES comme suit : « L'État traîne des pieds au lieu d'abandonner les domaines qu'il doit abandonner pour se placer vers les zones stratégiques où il doit être présent ».

2.40 En ce qui concerne la mise en œuvre de normes et de codes, la MEP a noté que le gouvernement avait signé et ratifié un nombre impressionnant de normes internationales. Bien que des mesures aient été prises pour mettre celles-ci en œuvre, les progrès réalisés jusqu'ici sont insuffisants en termes de

qualité comme de quantité. Dans le domaine de la supervision bancaire, le pays satisfait totalement ou presque totalement aux principes internationaux qui régissent les normes et codes. Peu de sociétés ont adopté les normes ISO 9000 et ISO 14001.

- 2.41 La MEP bien noté les nombreuses initiatives prises par le gouvernement pour améliorer le climat des affaires, ainsi que les mécanismes mis en place pour protéger l'environnement et fournir une aide financière aux jeunes entrepreneurs, telles que l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ). La MEP a reconnu les nombreuses réformes que le gouvernement a mis en place dans le système financier et bancaire pour faciliter l'accès au crédit des entreprises, surtout les petites et moyennes entreprises (PME), et son désir d'aider les entreprises à se mettre elles-mêmes à niveau et à adopter des normes et codes internationaux pour améliorer leur compétitivité. Les retards dans la mise en œuvre de nombreuses réformes promulguées sous forme de loi par le gouvernement, notamment en facilitant l'accès à la terre, constituent un obstacle à la dynamique économique.
- 2.42 La MEP a constaté que les entreprises publiques et les grandes sociétés privées sont généralement conformes aux lois en vigueur sur la protection du droit du travail, à la responsabilité sociale envers la société, dans laquelle ils opèrent, et à l'application de normes environnementales. Beaucoup de PME - surtout constituées d'entreprises familiales, sont moins sensibles à ces valeurs, sauf dans le cas de leur contribution à la zakat. Les mécanismes de résolution des conflits au sein de ces sociétés sont, en général, très efficaces. Les tribunaux ordinaires manquent toutefois de ressources humaines qualifiées suffisantes pour traiter les différends commerciaux.
- 2.43 *Adoption et promotion de bons codes de déontologie dans le domaine des affaires pour réaliser les objectifs d'entreprise.* La MEP a constaté que, dans un contexte caractérisé par des transformations rapides vers une économie de marché et la prévalence d'une structure de production composée à 90 % d'entreprises individuelles, et un secteur non structuré contrôlant 30 % des activités de commerce, et des institutions de contrôle qui n'ont pas encore atteint un niveau élevé d'efficacité, la corruption et la fraude sont très répandues. Tant le RAEP que plusieurs intervenants ont signalé des cas de corruption et de collusion dans l'attribution des contrats et le détournement de fonds massifs de biens publics et privés. Le non-respect du code de déontologie est un problème grave en Algérie. Les autorités en sont conscientes et ont mis en place des mesures draconiennes pour lutter contre le problème, ils ne peuvent pourtant pas gagner cette bataille sans la participation des sociétés elles-mêmes.
- 2.44 La plupart des entreprises algériennes n'ont pas encore développé des systèmes internes adéquats pour fournir des informations à leurs partenaires commerciaux ou leurs actionnaires. Encore une fois, la nature informelle ou presque totalement familiale de la majorité des sociétés en est responsable. La fourniture d'information financière, même pour les actionnaires, est rare, sauf dans le cas des entreprises publiques, où le contrôle par l'autorité de surveillance est très développé. La plupart des lacunes observées sont dues au manque de comptables qualifiés. Les associations de consommateurs ne sont pas suffisamment équipés pour protéger leur droit à avoir accès à l'information sur la qualité des produits qui leurs sont offerts ou vendus.
- 2.45 En ce qui concerne la responsabilité des sociétés, de leurs administrateurs et de la direction, les textes législatifs et réglementaires régissant les sociétés publiques et privées, notamment le Code de commerce, expliquent clairement les devoirs des structures d'entreprise vis-à-vis de leurs actionnaires. La MEP a cependant noté que de nombreux chefs d'entreprises publiques revendiquent le droit de prendre des décisions de gestion sans risque de sanctions pénales lorsque des erreurs sont commises dans la gestion au jour le jour de la société ou lorsque ces décisions sont prises en toute bonne foi.

2.46 Sur la base de ces conclusions, le Panel du MAEP fait les recommandations suivantes : (i) la mise en œuvre rapide de la plupart des mesures de réforme stratégiques, en particulier dans le secteur bancaire et financier ; (ii) le renforcement des mesures relatives à la sécurité sociale des employés, les salaires minimums garantis et la mise en œuvre de programmes de formation plus adaptés au marché de l'emploi ; (iii) la fourniture d'une assistance accrue aux différentes industries, leur permettant d'améliorer leur performance, et l'application des codes et des normes environnementaux par les sociétés ; (iv) la création d'une agence de lutte contre la corruption, l'amélioration des capacités de l'observatoire et l'engagement par les membres de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) d'envisager d'inclure des clauses interdisant les pratiques de corruption dans leurs contrats de partenariat ; et, plus fondamentalement, (v) l'accélération de la privatisation des nombreuses entreprises publiques restantes qui occupent toujours une place prépondérante dans le tissu économique du pays.

## **Développement socioéconomique**

2.47 L'Algérie subit de profonds changements. Après une décennie de violence dans les années 1990, qui a laissé plus de 100 000 morts, des dizaines de milliers d'orphelins, de veuves et de personnes handicapées, le pays a renoué avec un vaste programme de réformes politiques, structurelles, sociales et économiques dont il a initié le lancement. Ses réalisations dans le domaine du développement socioéconomique sont des indicateurs probants de la volonté du gouvernement de transformer la vie des citoyens algériens. Les indicateurs de développement humain contenus dans le document le démontrent amplement et représentent la réalisation sociale des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

2.48 En raison de ses ressources pétrolières, le pays dispose d'un certain degré d'autonomie dans le choix, l'élaboration et l'exécution de ses programmes de développement. Néanmoins, la promotion de la coresponsabilité en impliquant d'autres partenaires et acteurs dans le développement socioéconomique (c'est-à-dire les entreprises et d'autres membres de la société civile), servirait généralement à améliorer le sentiment d'appartenance à ces domaines stratégiques.

2.49 L'Algérie a fait des progrès significatifs dans le secteur social. En raison de ses politiques sociales et du boom pétrolier, le pays a radicalement amélioré l'accès aux services de base fournis par le secteur public et a mis en place de vastes systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale. La population, qui était essentiellement rurale (70 %) avant l'indépendance, avait seulement eu un accès très limité à l'éducation, à la santé et à l'emploi et de son niveau de revenu a été proportionnel au faible niveau de l'activité économique en général. Sous la pression de l'augmentation des demandes sociales, la politique de développement au cours des trois dernières décennies a justement visé la création de meilleures conditions pour les groupes de population défavorisés.

2.50 Largement soutenu par l'État, les prix des principaux biens de consommation ont été progressivement libéralisés, comme ce fut le cas des fruits et légumes en 1982, puis la grande majorité des autres produits en 1989 et 1992. La suppression des subventions a entraîné une hausse importante des prix des biens de consommation, qui a touché tous les produits, notamment les produits de grande consommation. Ces augmentations ont affecté de façon négative le pouvoir d'achat des ménages, renforçant ainsi les rangs des pauvres. Il doit cependant être relevé que la pauvreté abjecte, comme décrite par les organisations internationales dans le cadre de la réalisation des OMD (moins de 1 USD par jour), est marginal et en train de disparaître en Algérie, ce qui est une réussite.

- 2.51 Depuis la fin de « décennie noire » des années 1990, la pauvreté en Algérie est en baisse. Selon le sixième Rapport national sur le développement humain de 2006, présenté par le CNES le 15 février 2007, l'indice de la pauvreté humaine est passée de 25,23 % en 1995 à 16,6 % en 2005, soit une baisse annuelle moyenne de 4 %. Une baisse de la pauvreté a également été enregistrée, notamment en matière de diminution de la malnutrition, le nombre d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale ayant chuté de 12,3 % par an et, dans une moindre mesure, en matière de mortalité chez les moins de 40 ans, ainsi qu'une diminution de l'analphabétisme.
- 2.52 En Algérie, la pauvreté est un phénomène essentiellement rural. Des poches de pauvreté peuvent encore être cependant trouvées dans les villes, qui affectent les personnes déplacées et vulnérables telles que les veuves, les orphelins et les victimes de tremblements de terre.
- 2.53 Les disparités régionales se stabilisent encore plus, à la suite de nouveaux programmes qui ciblent spécifiquement les régions défavorisées. Par conséquent, les wilayas les moins développées dans le Sud ont bénéficié de programmes particuliers financés par un prélèvement de 2 et de 3 % sur les recettes fiscales du pétrole. Le développement des zones rurales est également favorisé par le boom agricole, un secteur qui a consolidé sa contribution au cours des dernières années, grâce aux réformes en cours dans le secteur. La politique de développement rural lancée en 2006 et la Stratégie nationale de développement durable lancée en 2005 constitueront le cadre idéal pour soutenir l'intervention dans les zones rurales afin de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et au développement équilibré des territoires.
- 2.54 La situation foncière en Algérie est complexe et doit être clarifiée afin de réussir la mise en œuvre de la Politique de développement rural et de la Stratégie nationale de développement rural durable. Cette situation a des répercussions sur le terrain notamment par une série de dispositions légales régissant les terres de l'État et l'absence de législation concernant les terres privées.
- 2.55 Dans les années 1990, les structures de santé ont été pour la plupart situées dans les grandes villes et l'accès du public aux soins de santé, en particulier dans les zones rurales, a été relativement limité. Après l'indépendance, la politique de santé du gouvernement a spécifiquement cherché à améliorer l'accès des citoyens aux soins de santé par la mise en place de la gratuité des soins médicaux en 1974, d'une part, et la fourniture de plus de centres de santé dans tout le pays, en particulier dans les zones rurales, d'autre part.
- 2.56 L'Algérie a fait des progrès spectaculaires dans le domaine de l'éducation en termes de chiffres, d'infrastructures et de services depuis l'obtention de son indépendance en 1962. L'éducation est gratuite pour tous les enfants algériens et est obligatoire de 6 à 16 ans. Le pays compte actuellement 60 universités dans 41 wilayas. À la fin de la décennie, l'Algérie s'attend à avoir 1,4 million d'étudiants universitaires. L'objectif du gouvernement est de fournir une éducation de qualité, d'améliorer les compétences des diplômés, d'améliorer la performance générale du système éducatif, et d'adapter la formation proposée aux besoins du développement économique et social.
- 2.57 Le principe de l'égalité des sexes est inscrit dans la Constitution. Cette égalité s'applique également dans les domaines civil, pénal, administratif et commercial. En droit civil et pénal, il n'y a pas de discrimination entre les hommes et les femmes. La place des femmes dans la vie économique et sociale est néanmoins encore minime, même si les femmes ont fait des progrès considérables ces dernières années et que la parité dans l'éducation a déjà été atteinte. La proportion de filles dans l'enseignement supérieur est de 57,5 %. Malgré les progrès dans l'éducation, les femmes sont toujours marginalisées

dans les échelons supérieurs de l'emploi (sauf dans le corps des magistrats) et aussi dans la représentation politique.

2.58 Le Code de la famille, qui remonte à 1984, est en révision constante afin d'intégrer certaines réalités du 21<sup>ème</sup> siècle, suite à l'ouverture du pays au monde extérieur. Sa modification par l'ordonnance 05-02 du 27 février 2005 a amélioré le statut personnel des femmes. Les voix des associations de femmes et de l'opinion publique se font bien entendre dans ce domaine, en particulier depuis la ratification (bien qu'avec quelques réserves) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1996.

2.59 On constate une participation croissante des parties prenantes à tous les niveaux du développement, en dépit de la faible implication de la population dans le processus de processus de développement socioéconomique. Le Panel du MAEP recommande aux autorités d'examiner les moyens de promouvoir davantage une politique de démocratisation et d'appropriation du développement socioéconomique par les citoyens. Plutôt que de ne tenir que des consultations pour légitimer les décisions prises d'en haut, l'accent doit être mis sur les mécanismes d'institutionnalisation qui assureront la participation populaire, notamment par le biais des comités de village, qui sont les structures de dialogue entre les autorités et les autres acteurs de la société.

2.60 En se fondant sur ses analyses et conclusions, le Panel du MAEP recommande principalement : (i) la levée de toutes les réserves sur la ratification de la Convention de Copenhague sur toutes les formes de discrimination contre les femmes ; (ii) l'examen rapide et la prise de décision concernant une révision de la stratégie nationale de développement durable, des questions cruciales relatives à la nature et au modèle de croissance économique, concernant la définition des secteurs de base ou secteurs essentiels, et la relation entre eux, et ce à l'appui ou en vue de l'éventuelle substitution de la prédominance du secteur des hydrocarbures. Les principaux secteurs identifiés sont l'agriculture, les produits pétrochimiques, le tourisme et les services. (iii) prendre un soin particulier à ce que la croissance soit « favorable aux pauvres », avec un accent sur la création d'emplois dans les domaines appropriés ; (iv) promouvoir un certain degré de responsabilité partagée entre les autres partenaires de développement socioéconomique et les acteurs des composantes des entreprises et de la société civile ; (v) assurer une formulation claire d'une vision partagée du projet de construction sociale autour duquel un consensus doit être construit ; (vi) définir clairement la politique de transition d'une économie socialiste à un modèle libéral de développement socioéconomique, avec des étapes de mise en œuvre et des modalités d'accélération du processus et d'aide à surmonter les habitudes ancrées.

2.61 La MEP a observé un bon nombre de pratiques exemplaires et de meilleures pratiques dans le domaine du développement socioéconomique. Ceux-ci comprennent, entre autres choses, l'éducation des jeunes filles, la politique sur le logement social et l'aide à l'emploi des jeunes, l'éradication des maladies sexuellement transmissibles de masse (qui a augmenté de façon significative l'espérance de vie, le ramenant au niveau des pays industrialisés), la participation des autorités religieuses musulmanes dans la lutte contre le VIH/sida, le Pacte national économique et social.

## **Sujets transversaux**

Les sujets transversaux sont des questions générales qui, bien que traitées dans une section particulière, recourent les autres domaines thématiques et nécessitent une approche holistique d'un ou plusieurs pays évalués par le MAEP. Ceux-ci incluent :-

- Réforme et modernisation de l'État ;
- Corruption et blanchiment d'argent ;
- Égalité des sexes ;
- Emploi des jeunes ; et
- Urbanisme.

### **Bonnes Pratiques**

- Rôle historique de l'Algérie dans le panafricanisme et la décolonisation de l'Afrique
- Implication personnelle du Président de la République dans l'exercice d'auto-évaluation du pays.
- Réconciliation nationale et promotion de la paix et de l'unité.
- Tolérance dans un pays islamique
- Police de quartier
- Technologie de l'information et de la communication, et justice
- Amendement du Code de la famille de 1984
- Observatoire de l'emploi féminin
- Fonds de régulation des recettes (FRR) issues d'hydrocarbures (Fonds de stabilisation)
- Recours dans le processus de passation des marchés publics
- Programme algérien de bourses d'études pour l'Afrique
- Route transsaharienne Alger-Lagos
- *Savoir et Vouloir Entreprendre (SEVE)*
- Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)
- Programme de formation de Sonelgaz
- Algérie et mise en œuvre des OMD
- Mécanismes publics pour la promotion de l'emploi en Algérie
- Augmentation de l'espérance de vie à la naissance



- Implication des autorités religieuses dans la lutte contre le VIH/sida
- Éradication des maladies transmissibles ou de masse
- Efforts déployés dans le domaine du logement social
- Éducation des filles en Algérie
- Pacte national économique et social (PNES)

## CONCLUSION

Aux fins du RAEP, l'Algérie a préparé un aperçu du Programme d'action qui est destiné à être mis en œuvre en réponse aux défis et aux insuffisances constatées dans les rapports du RAEP comme ceux de la MEP. Le Panel du MAEP a étudié le Programme d'action et partagé ses observations et recommandations avec les autorités algériennes.

Le Groupe tient à encourager les autorités algériennes à poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action en vue d'améliorer encore la performance du pays dans le domaine de la gouvernance. Il inclurait le traitement des questions relatives aux domaines « où ça fait mal », comme l'a dit si admirablement le président Bouteflika. Certaines des réalisations représentent des pratiques exemplaires, dont le Panel recommande avec insistance la poursuite sincère par le pays. Bien qu'il existe encore de nombreuses contraintes et défis à relever, l'Algérie est dotée de nombreux atouts qui lui permettront de les affronter.

## Points forts

- Volonté politique et engagement du leadership de mener à bien les réformes institutionnelles, politiques et économiques
- Retour progressif à la paix et à la stabilité
- Politique nationale de réconciliation
- Développement des ressources humaines par l'éducation et la santé gratuites et accessibles
- Ressources naturelles immenses, en particulier en hydrocarbures
- Mise en œuvre de la plupart des OMD et capacité de respecter les engagements pris pour 2015
- Une nation où l'espérance de vie est élevée
- Gestion saine et prudente des ressources financières

- Fonds de régulation des recettes (FRR) issues d'hydrocarbures (Fonds de stabilisation)
- Autonomie dans le choix du financement des programmes de développement
- Engagement de l'Algérie envers l'Afrique et les causes du Maghreb par le biais d'une diplomatie active et clairvoyante
- Presse privée dynamique
- Société civile émergente
- Un grand nombre d'universités (60 établissements universitaires dans 41 wilayas)

## **Défis**

- Réforme et modernisation de l'État
- Égalité des sexes et traditions socio-culturelles
- Chômage chez les jeunes
- Questions environnementales et déséquilibres régionaux
- Extension de la base de la croissance et diversification des secteurs économiques
- Maîtrise de l'inflation
- Redevabilité des acteurs économiques et sociaux
- Protection de la réconciliation nationale et de la consolidation de la paix
- Lutte contre la corruption
- Accélération des réformes structurelles
- Adaptation de la formation/de l'emploi.